

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoir(s) : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée 19h57), Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, Mme Fabienne CHANEL, M. Gérard CHANEL.

Absent(s) excusé(s) : M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Hélène BRACHET, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : M. Laurent ROHART à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-02-11

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLICQUE – PROGRAMME 2023

Le Syndicat des Énergies et de L'Aménagement Numérique de La Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à : 97 486,18 €

Avec une participation financière communale s'élevant à : 57 126,90 €

Et des frais généraux s'élevant à : 2 924,59 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VINZIER :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 9 POUR

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à : 97 486,18 €

Avec une participation financière communale s'élevant à : 57 126,90 €

Et des frais généraux s'élevant à : 2 924,59 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 2 339,67 €.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

numérique de la Haute-Savoie,
ID : 074-217403088-20230207-D2023_02_11-DE

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 45 701,60 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :
13 février 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte

Collectivité VINZIER
N° de contrat 23010

74308

Date 16/01/2023

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2023

Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION - Programme 2023

Votre interlocuteur technique : Claire PONCET
Votre interlocuteur administratif : Zahira OUERGHEMMI



Code programme	Année de la demande	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION - Programme 2023			REPARTITION DU FINANCEMENT								
				Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du SYANE		Participation de la commune					
								Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune

Eclairage public

WP	0	00	TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC	81 238,48 €	16 247,70 €	97 486,18 €	30%	24 371,54 €	15 987,74 €	40 359,28 €	70%	56 866,94 €	259,96 €	57 126,90 €
			TOTAL	81 238,48 €	16 247,70 €	97 486,18 €		24 371,54 €	15 987,74 €	40 359,28 €		56 866,94 €	259,96 €	57 126,90 €
					Arrondi à	97 486 €			Arrondi à	40 359 €		Arrondi à		57 127 €

FCTVA = 16,404 % du TTC

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense)						2 924,59 €
---	--	--	--	--	--	------------

La contribution au budget de fonctionnement du SYANE feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

De fonds propres, 80 % de la quote-part, soit

45 701,60 euros,

seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Dans tous les cas, 80 % du taux CBF, soit

2 339,67 euros,

seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 074-217403088-20230207-D2023_02_11-DE



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 074-217403088-20230207-D2023_02_11-DE